

Politiques et Pratiques d'Assainissement de l'Union Européenne en 2008, Année Internationale de l'Assainissement" Bruxelles, 29 Janvier 2008

Une gestion saine et abordable des eaux usées et des excréments reste un défi dans l'Union Européenne

Déclaration

Préparée par:

WECEF: Women in Europe for a Common Future
www.wecf.eu

Partenaires:
Coalition Clean Baltic
www.ccb.se

EWP – European Water Partnership
www.ewp.eu

Global - Water Partnership
www.gwpforum.org

KIWA
www.kiwa.nl

Les directives actuelles de l'UE ne répondent pas suffisamment aux problèmes d'assainissement de 20 Millions de citoyens européens

Dans de nombreux pays de l'UE, améliorer l'accès à l'eau potable et à un assainissement hygiénique reste un défi. Au moins 20 millions de citoyens européens n'ont pas accès à un réseau d'évacuation d'eau ou d'assainissement sain. Ceci a un impact direct sur la qualité de l'eau dans leur région.

Dans les pays européens, beaucoup des eaux souterraines ou de surface sont contaminées par des nutriments pathogènes, précisément là où les eaux usées non traitées des particuliers ou des communautés sont identifiées comme sources de pollutions.

Pour atteindre les standards de qualité de l'eau potable et d'un assainissement sain, plusieurs réglementations, liées à la gestion des eaux résiduelles et à la prévention de la pollution de l'eau, ont été mises en place dans l'Union Européenne : La directive 271/91/EEC sur le traitement des eaux urbaines, la directive 98/83/EC sur l'eau destinée à la consommation, la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) 2000/60/EC, et la directive sur les nitrates 91/676/EEC.

Les 10 Nouveaux Etats Membres de l'UE de la région EEC recensent 102,3 Millions de personnes, dont 27,6 millions vivent dans des agglomérations de moins de 2000 habitants (GWP, 2006). A peine 16% de ces agglomérations sont connectées à un système d'évacuation des eaux usées.

La gestion des eaux usées des 23 millions de citoyens restants n'est pas couverte dans la réglementation actuelle de l'UE par des obligations contraignantes pour les Etats Membres, et n'est donc pas traitée comme une priorité dans les Fonds de Cohésion.

Ceci est dû au fait que la directive européenne 271/91/EEC sur la gestion des eaux urbaines n'oblige les Etats Membres à construire et opérer d'ici à 2015 des systèmes de traitement des eaux que dans les agglomérations de plus de 2000 habitants, et non pas dans celles ayant moins d'habitants.

La DCE contient d'importants objectifs généraux pour la protection des eaux intérieures de surface, les eaux transitoires et côtières et les nappes souterraines. Son but est d'empêcher ou de réduire la pollution, de promouvoir un usage durable de l'eau, de protéger le milieu aquatique, d'améliorer l'état des écosystèmes aquatiques et de réduire les impacts des sécheresses ou des inondations.

Mais cette directive ne contient pas de contraintes

spécifiques pour la protection des eaux des petites agglomérations, telles que les nitrates ou les bactéries fécales.

La directive nitrates assure la protection des eaux contre les pollutions au nitrate provenant des l'agriculture, mais pas contre les nitrates d'autres provenances, comme par exemple les latrines de foyers individuels.

Infiltrations des latrines dans les sources d'eau potable

Certains pays de l'UE ont beaucoup de mal à suivre la DCE européenne. Par exemple en Roumanie, il est actuellement impossible de distribuer une eau potable à tous les citoyens, compte-tenu du fait que 8 millions d'entre eux vivent en milieu rural et dépendent de puits non protégés.

En Roumanie encore, plus de 10 millions d'habitants ne sont pas reliés à un réseau d'égout. La Banque Mondiale estime qu'une part significative de la pollution des sources par les nitrates est due aux infiltrations des latrines et des fosses septiques en mauvais état.

La Roumanie recense 1310 usines de traitement et de stockage des eaux usées (industrielles ou municipales). Or, en 2005, seules 492 d'entre elles fonctionnaient correctement : toutes les autres sont des sources de pollution.

En Bulgarie les problèmes dans le domaine de l'eau sont entre autres, un nombre insuffisant d'usines

d'assainissement. Dans le réseau d'assainissement existant, 17% des installations doivent être remplacées à cause de leur vétusté ou de leur technologie dépassée. De plus, 98% des villages n'ont aucun système d'évacuation [1].

Les impacts de l'absence d'assainissement sur la santé

Les personnes n'ayant pas accès à un système d'assainissement sain souffrent de nombreux impacts sur la santé : syndrome du bébé bleu, crises d'hépatites et de diarrhées, en particulier parmi les enfants.

L'OMS et le gouvernement de Roumanie reconnaissent que le syndrome du bébé bleu, dû principalement à une présence trop élevée de nitrates dans l'eau potable, reste une préoccupation pour la santé. Entre 1990 et 2000, quelques 3000 cas de maladie du bébé bleu (méthémoglobinémie) ont été recensés.

Les cas d'hépatite virale ont augmenté en Bulgarie (4793 cas en 2006 vs. 3295 en 2005), en particulier à cause de l'augmentation des crises d'hépatites A dans la région de Sofia et Plovdiv. Les premiers cas se sont déclarés dans la municipalité de Svoge (région Sofia) en Juillet et Aout 2006.



Women in Europe for a Common Future | WECEF

Ils étaient probablement liés à la contamination des sources d'eau potable. En Roumanie, 2845 cas d'hépatites A ont été déclarés en 2006, qui pourraient être liés à la consommation de l'eau (elle n'a pas été confirmée comme la seule cause possible).

Dans l'Union Européenne, aux moins 20 millions de citoyens sont exposés à ces risques sanitaires.

Un besoin urgent de solutions abordables et efficaces

Les réseaux d'égout sont prévus en priorité pour le transport et le traitement des excréments humaines. Mais des volumes considérables d'eau potable sont aujourd'hui nécessaires au transport des excréments depuis les toilettes jusqu'à l'usine d'assainissement, suivi d'une évacuation vers une station d'épuration.

En moyenne, les systèmes d'évacuation consomment 15 000 litres d'eau potable par personne et par an, pour le transport de 550 litres d'excréments.

Dans des pays exposés à la sécheresse, comme la Bulgarie et les pays méditerranéens, des systèmes économes en eau

représenteraient un avantage certain, et ceci en particulier eu égard au changement climatique, susceptible de causer une aggravation des sécheresses.

Dans beaucoup de pays de l'UE, les réseaux d'eau centralisés ne sont pas abordables, en particulier dans le cas des communautés rurales de petite taille, où la faible densité de population provoque des coûts d'investissement par connexion individuelle très élevés. Dans la plupart des cas ces régions sont pauvres et manquent de capacités techniques et financières. Des alternatives à bas coût, et économes en eau, existent.

Si la Roumanie et la Bulgarie devaient simplement remplir les exigences minimum de la directive européenne sur les eaux urbaines, plus de 23 milliards d'euros d'investissements seraient nécessaires d'ici à 2018.

Mais ces sommes ne permettraient même pas d'améliorer le sort des 13 millions de personnes des communautés rurales qui ne sont pas reliées à un réseau d'évacuation.

Pour surmonter ces obstacles financiers et pallier à la rareté et la dégradation des sources d'eau propre, de nouvelles approches innovantes, abordables et durables d'assainissement sont nécessaires.

Des solutions abordables existent, qui sont en même temps fiables, économes en eau, et permettent la réutilisation des eaux usées et des nutriments. En outre ces solutions contribuent à l'amélioration de la santé publique, spécialement dans les zones rurales des Nouveaux Etats Membres de l'UE. Enfin, ces solutions peuvent générer des emplois locaux.

Un besoin urgent de réglementations européennes pour un traitement et un recyclage sains des eaux usées et des excréments humaines

D'avantage de réglementations sont nécessaires au niveau de l'UE et au niveau national, spécialement dans le cas de l'assainissement décentralisé, afin de stimuler la mise en place de systèmes sains de traitement et de réutilisation des déchets organiques humains. Ces réglementations pourraient se baser sur les recommandations de l'OMS « pour un recyclage sain des eaux usées, excréments et eaux grises » (OMS, 2006[2]).

D'après ce rapport de l'OMS, les raisons principales justifiant une utilisation plus importante des excréments et eaux usées en agriculture sont les suivantes :

- une rareté de l'eau qui s'accroît et la dégradation de la qualité des sources d'eau propre, due à une mauvaise

WECEF

Biftstraat 445
NL - 3572 AN Utrecht
PO Box 13047, 3507 LA Utrecht
Phone: +31-30-23 10 300
Fax: +31-30-23 40 878
E-mail: wecef@wecf.eu

Registration nr. 41186799
Rekening 1266.45.11
Tenaamstelling: WECEF
IBAN: NL96 RABO 0126 6451 16
BIC: RABONL2U
NGO status bij E.O.S.O.C./United Nations

évacuation des excréments et eaux usées

- une reconnaissance croissante de la valeur des urines et des nutriments qu'elles contiennent (en gros la production d'urine de 30 personnes suffit à fertiliser 1 ha. de cultures)

On obtient aisément un recyclage sans risque de ces nutriments en employant des systèmes d'assainissement séparant urine et fécaux à la source.

De bons exemples

Un certain nombre de Nouveaux Etats Membres se sont déjà engagés à aller au delà de la Directive sur les Eaux Urbaines et à réduire les pollutions par les eaux grises issues des agglomérations de moins de 2000 habitants.

Ces pays bordant la Mer Baltique, comprenant entre autre la Pologne, Latvie, Lituanie et Estonie, ont introduit une stratégie de réduction de la charge en nutriments des petites agglomérations. En Novembre 2007 ils ont adopté une recommandation sur « le traitement sur site des maisons individuelles, petites entreprises et agglomérations de 300 habitants ou moins ». [3]

Un autre exemple est celui de la Finlande, qui a adopté en 2004 une nouvelle réglementation – contraignante- concernant l'assainissement des maisons non connectées aux réseaux d'eau municipaux, avec des exigences élevées en matière de rejet des matières organiques et des nutriments.

La réglementation finlandaise ne prescrit pas de technologie particulière mais définit le niveau maximum de nutriments pouvant être rejetés par foyer. La Finlande laisse aux particuliers le choix entre des technologies coûteuses ou peu coûteuses.

Nos recommandations : garantir un assainissement hygiénique et abordable pour tous d'ici 2015

WECF et ses partenaires croient que ce devrait être une priorité de l'Union Européenne d'apporter urgemment une réponse au manque d'accès à l'assainissement.

Chaque citoyen de l'UE devrait avoir le droit à un système d'assainissement hygiénique, afin de vivre décemment et en bonne santé.

Nous recommandons que des extensions soient à apportées aux actuelles directives européennes sur l'eau et les eaux usées, afin de répondre aux besoins en assainissement des familles individuelles et des petites agglomérations, suivant l'exemple des pays baltes, tout particulièrement de la Finlande.

Nous demandons que soient favorisés les processus de traitement en cycle fermé pour l'eau et les nutriments.

Nous recommandons des mesures incitatives pour les services de traitement avec séparation à la source, de grande ou de petite échelle, permettant :

- des systèmes d'assainissement sur site avec séparation à la source
- le recyclage sans risque des eaux grises et des nutriments en agriculture.

Enfin, nous proposons comme objectif concret pour l'Union Européenne, de garantir l'accès pour tous à un assainissement hygiénique et abordable d'ici 2015.

Cette année, d'après les Objectifs du Millenium, les communautés dans le monde devraient avoir réduit de 50% le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'assainissement.

[1] http://trade.gov/doctm/environ_tech_1007.html

[2] Recommandations pour une utilisation sans risques des eaux usées et excréments, Vol 4 OMS 2006 ISBN 92 4 154685 9

[3] HELCOM Plan d'Action de la Mer Baltique, réunion ministérielle du 15 Nov. 2007 à Cracovie)

WECF Women in Europe for a Common Future
Coalition Clean Baltic
EWP
GWP
KIWA- Partners for Progress

WECF
Bijtstraat 445
NL - 3572 AN Utrecht
PO Box 13047, 3507 LA Utrecht
Phone: +31-30-23 10 300
Fax: +31-30-23 40 878
E-mail: wecf@wecf.eu

St. WECF, KvK Utrecht & Omst.
Registratie nr. 41186799
Rekening 1266.45.11
Tenaamstelling: WECF
IBAN: NL96 RABO 0126 6451 16
BIC: RABONL2U
NGO status bij ECDSOC /United Nations